



# Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants



**Remboursement  
des prêts**

**Cibleétudes.ca**

Tu es sur le point d'obtenir ton diplôme ou de terminer tes études? Il est temps de prendre tes finances en main.

## Comprends ton prêt

Ton prêt ou tes prêts étudiants du gouvernement peuvent provenir :

- du gouvernement fédéral; ou
- du gouvernement de ta province ou de ton territoire.

Tu pourrais donc avoir **plus d'un prêt** à rembourser. Communique avec le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) ou avec le bureau d'aide financière aux étudiants de ta province ou de ton territoire pour obtenir plus de renseignements. Tu trouveras une liste de tous les bureaux sur le site **Cibleétudes.ca**.

## Fais tes calculs

**Cibleétudes.ca** offre des outils en ligne pour t'aider.

Tu ne sais pas combien tu devras rembourser chaque mois? Essaie l'**Estimateur de remboursement des prêts**.

Tu as du mal à joindre les deux bouts? Vérifie si tu pourrais avoir droit à une aide au moyen de l'**Estimateur d'aide au remboursement**.

## Établis ton remboursement

Le CSNPE t'enverra un contrat de consolidation par courrier avant que tu doives commencer à effectuer des paiements. Le contrat énonce les conditions de remboursement de ton prêt d'études canadien, c'est-à-dire la partie fédérale de ton prêt. Tu devras prendre certaines décisions, par exemple déterminer le temps qu'il

te faudra pour rembourser ton prêt et le type de taux d'intérêt qui s'appliquera. Selon ta situation, tu pourrais aussi recevoir un autre contrat de consolidation par courrier pour ton prêt étudiant provincial ou territorial.

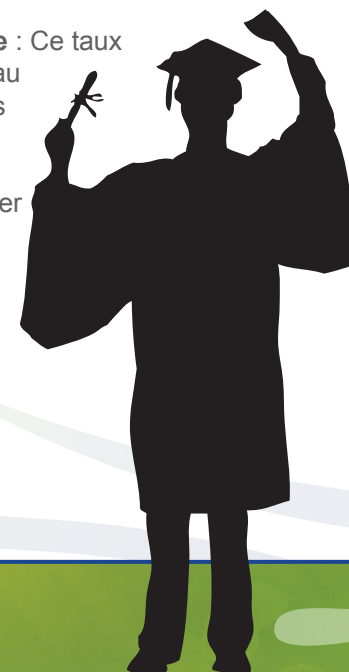
Tu n'as pas à faire de paiements pour ton prêt d'études canadien durant les six premiers mois suivant la fin de tes études. Cependant, des intérêts seront calculés sur ton prêt durant ces six mois.

**Remarque** : Les prêteurs essaieront de communiquer avec toi par courrier ou par téléphone. S'ils ne réussissent pas à te joindre, tu devras toi-même établir et gérer tes remboursements de prêt.

## Choisis ton taux d'intérêt

Pour les prêts canadiens aux étudiants, tu peux choisir l'une ou l'autre des options suivantes :

1. Taux d'intérêt **fixe** : Ce taux correspond au taux préférentiel au moment de la consolidation de tes prêts plus 5 %. Le taux fixe ne change jamais.
2. Taux d'intérêt **variable** : Ce taux correspond toujours au taux préférentiel\* plus 2,5 %. Le taux préférentiel peut augmenter ou diminuer durant l'année.



## Obtiens de l'aide pour ton remboursement

Il peut y avoir des conséquences graves à long terme si tu rates un paiement. Communique **à l'avance avec** le CSNPE si tu crois ne pas pouvoir faire un paiement. Le gouvernement fédéral peut te proposer des solutions, comme le Programme d'aide au remboursement ou le Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente.

- Grâce à ces deux programmes, tes paiements peuvent être réduits ou suspendus jusqu'à ce que tu aies les moyens de les faire.
- L'inscription aux programmes n'est pas automatique; tu dois présenter une demande au CSNPE.

**Garde le contact! Rends-toi sur Cibleétudes.ca pour te créer un compte du CSNPE en ligne. Assure-toi de tenir tes coordonnées à jour.**

## Sources d'information

- Centre de service national de prêts aux étudiants  
Sans frais :  
1 888 815-4514 (en Amérique du Nord)  
800 2 225-2501 (ailleurs qu'en Amérique du Nord)  
ATS : 1 888 815-4556
- Bureaux provinciaux ou territoriaux d'aide financière aux étudiants
- Site Web [Cibleétudes.ca/rembourser](http://Cibleétudes.ca/rembourser)



Pour commander cette publication :

Services de publications  
Ressources humaines et Développement des compétences  
Canada  
140, promenade du Portage  
Phase IV, 12e étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0J9

Télé. : 819-953-7260  
En ligne : <http://www.rhdcc.gc.ca/publications>

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010

Papier  
N° de cat. : HS48-7/2010  
ISBN : 978-1-100-52447-4

PDF  
N° de cat. : HS48-7/2010F-PDF  
ISBN : 978-1-100-16975-0



**Cibleétudes.ca/rembourser**  
1 800 O-Canada